

## Facturation électronique : où en êtes-vous ?

La facturation électronique est désormais accessible à toutes les entreprises en Belgique, petites ou grandes, que l'on soit professionnel du chiffre ou pas.

L'idée n'est pas neuve et s'inscrit dans une logique de dématérialisation à l'échelle européenne. Ainsi depuis plus de 10 ans, la Commission européenne mène une politique qui entend faire d'ici 2020 de la facturation électronique le mode de facturation le plus répandu en Europe. Et pour cause, elle estime que la transition des factures papier vers les factures électroniques permettrait de réaliser plus de 200 milliards d'euros d'économies en quelques années à peine.

## Où en est-on ?

**Le baromètre des entreprises de l'Agence du Numérique mentionne que 47% d'entreprises wallonnes sont actives dans l'envoi de factures par voie digitale. Cependant seuls 8% de ces factures résultent d'une véritable automatisation de traitement entre émetteur et récepteur.**

Pourtant, une évolution vers une facturation électronique généralisée semble inévitable. Le mouvement est entamé depuis quelques années déjà et d'ici janvier 2020, seules les factures au format électronique e-fff seront acceptées dans le cadre de la facturation BtoG (Business to Government).

**Pour sa part, Echosoft a déjà opté pour ce mode de facturation et vous envoie depuis quelques mois déjà des factures au format e-fff. Nous espérons ainsi faciliter la tâche à nos clients qui sont passés à la dématérialisation complète de leur comptabilité.**

## De nombreux avantages

Opter pour la facturation électronique présente de très nombreux avantages, tels qu'un gain de temps grâce à une réduction appréciable des tâches administratives, une meilleure efficacité et une plus grande rentabilité... Tout en s'inscrivant dans une démarche plus durable.

Sont considérées comme factures électroniques, les factures sous un **format électronique structuré** émises et reçues sous une forme électronique.

En Belgique, les factures électroniques se basent sur le format universel UBL 2.0. et répondent au standard e-fff déjà intégré dans les logiciels comptables, tels que votre BOB, votre Winbooks ou votre Mercator. Le protocole e-fff produit des fichiers XML et PDF qui permettent de répondre à tous les cas de figure. Il n'y a donc aucune raison pour vous de vous passer de cette précieuse fonctionnalité.

## Faire le pas...

Une facture envoyée par mail au format électronique Word ou JPEG n'est donc pas considérée comme une facture électronique valable.

Si vous ne possédez pas de logiciel de comptabilité et éditez vos factures au départ d'un logiciel de bureautique classique, c'est le moment d'intégrer un module de facturation à votre comptabilité. Vous ne le regretterez pas et vous vous demanderez ensuite pourquoi vous n'y avez pas songé plus tôt.

Pour en savoir plus sur les possibilités qu'offre la facturation électronique, contactez notre équipe de support. Elle vous informera et initiera avec vous les bases de votre future facturation.

[Nous contacter](#)

L'Equipe ECHOSOFT